

Veillez noter que la langue d'origine de ce document est l'anglais et que toutes les traductions non anglaises ont été générées à l'aide d'un logiciel de traduction automatique. Nous espérons que cela facilitera l'engagement et la compréhension, mais nous reconnaissons qu'il peut y avoir des inexactitudes dans le processus de traduction.

## Groupe consultatif technique

### Document de travail

29 et 30 septembre 2022 - Hybride

### ED1 - Description de la NPO et périmètre de reporting

<p>Résumé</p>	<p>Le présent document porte sur les commentaires les plus significatifs formulés par les membres du TAG à l'égard de l'exposé-sondage ED1 en ce qui concerne la consolidation et la description des OSBL incluse dans la section 1 <i>Organismes sans but lucratif</i>, la section 2 <i>Concepts et principes généraux</i> et la section 9 <i>États financiers consolidés et individuels</i>. Ces commentaires ont été regroupés sous les rubriques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractéristiques et indicateurs généraux ;</li> <li>• la responsabilité publique ; et</li> <li>• Consolidation.</li> </ul> <p>Pour chaque domaine, nous fournissons un aperçu des commentaires reçus des membres du TAG, l'approche proposée pour mettre à jour l'ED afin de refléter ces commentaires, et toutes les questions restantes aux membres du TAG.</p>
<p>But/Objectif du document</p>	<p>Donner aux membres du TAG l'occasion de comprendre les commentaires soulevés à l'égard de l'ED1 en ce qui concerne la section 1 <i>Organisations sans but lucratif</i> et la section 9 <i>États financiers consolidés et individuels</i>, de fournir un retour d'information sur l'approche proposée par le Secrétariat pour répondre à ces commentaires, et de répondre aux questions qui permettront de finaliser l'ED...</p>
<p>Préparé par</p>	<p>Philip Trotter</p>
<p>Actions pour cette réunion</p>	<p><b>commenter</b> l'approche proposée pour répondre aux commentaires du TAG relatifs à l'ED1 en ce qui concerne la section 2 <i>Organisations</i></p>



à but non lucratif et la section 9 États financiers consolidés et individuels et fournir ; et

Donner un avis sur les questions soulevées.

## Groupe consultatif technique

### ED1 - Description de l'ASBL et périmètre de reporting

#### 1. Introduction

- 1.1 Le TAG a reçu un projet complet de l'ED 1 en juillet 2022. Celui-ci comprenait :
  - Projet de l'invitation à formuler des commentaires avec les orientations faisant autorité ;
  - Projet de base des conclusions ; et
  - Projet de guide de mise en œuvre.
- 1.2 Le présent document porte sur les commentaires les plus importants formulés par les membres du GAT en ce qui concerne la description des OBNL et le périmètre de présentation des informations financières dans la section 1 *Organisations sans but lucratif*, la section 2 *Concepts et principes généraux*, et la section 9 *États financiers consolidés et individuels*. Ces commentaires ont été regroupés sous les rubriques suivantes :
  - Caractéristiques et indicateurs généraux ;
  - la responsabilité publique et la responsabilité sociétale ; et
  - Consolidation
- 1.3 Pour chaque domaine, nous donnons un aperçu des commentaires reçus des membres du TAG et de l'approche proposée pour mettre à jour l'ED afin de refléter ces commentaires. Des questions sont également posées aux membres du TAG afin de donner l'opportunité de fournir des conseils qui permettront de finaliser l'ED.

#### 2. Caractéristiques et indicateurs généraux

- 2.1 La section 1 *Organismes sans but lucratif* propose une approche fondée sur des caractéristiques générales pour décrire les OBNL. Cette approche descriptive a été choisie parce que la diversité mondiale tant des types d'entités pouvant être décrites comme des OBNL que des cadres juridiques et réglementaires qui leur sont applicables signifie que toute approche basée sur une définition unique exclurait de nombreuses entités qui pourraient bénéficier de l'INPAG. Comme il ne sera pas toujours évident de savoir si une entité présente toutes les

caractéristiques générales, des indicateurs sont inclus dans le guide d'application pour aider à porter un jugement.

- 2.2 Un certain nombre de membres du TAG ont suggéré qu'il soit précisé que les caractéristiques générales sont une description des OBNL uniquement aux fins de l'INPAG. Le Secrétariat est d'accord et a modifié le texte d'introduction à G1.2. En outre, d'autres commentaires ont été formulés sur les caractéristiques générales et les indicateurs individuels.

*Objectif principal : fournir des avantages au public et aux organisations membres.*

- 2.3 Un certain nombre de commentaires ont été reçus de la part des membres du TAG concernant la caractéristique générale d'un OBNL ayant pour "objectif principal de fournir un avantage au public". En particulier, des questions ont été posées quant à savoir si l'explication de cette caractéristique générale permettrait aux organisations d'adhérents d'être décrites comme des OBNL.
- 2.4 L'explication de cette caractéristique générale comprend la déclaration suivante : "Lorsqu'un OBNL compte des membres ou des fournisseurs de capital d'apport ou de droits de propriété similaires, ceux-ci ne doivent recevoir de l'OBNL qu'un avantage privé accessoire". L'objectif de cette déclaration est de permettre aux OBNL tels que les organisations membres de fournir des avantages privés à leurs membres, mais de s'assurer que lorsque de tels avantages privés sont fournis, ils sont accessoires par rapport à l'objectif principal de fournir un avantage au public.
- 2.5 Par exemple, une organisation associative qui fournit des fruits et légumes frais à un prix réduit à ses membres, l'adhésion étant réservée aux personnes appartenant à une communauté particulière qui, autrement, n'auraient pas les moyens de se procurer cette nourriture, fournit à ses membres un avantage privé, à savoir une nourriture moins chère. Mais cet avantage privé est accessoire à l'objectif principal de l'OBNL, qui est de fournir un avantage au public en veillant à ce que les membres de cette communauté particulière puissent avoir accès à une alimentation saine.
- 2.6 Comme pour les autres caractéristiques générales, il est nécessaire d'exercer son jugement sur cette question. Pour les organisations associatives et les autres organisations dont la partie du public qui en bénéficie est restreinte, il sera en particulier nécessaire d'examiner si une partie suffisante du public en bénéficie. Cela devra être fondé sur l'objectif de l'OBNL et sur le fait que tout bénéfice privé est accessoire à la réalisation de l'objectif de l'OBNL. En d'autres termes, ils ne constituent pas l'objectif principal de l'OBNL.

- 2.7 Étant donné que cette question a été soulevée par plusieurs membres du GAT, une formulation supplémentaire concernant les avantages privés accessoires a été incluse dans la description de cette caractéristique générale dans la section 1 *Organisations à but non lucratif* à G1.3.

**Question 1 :** La formulation supplémentaire précise-t-elle que les organisations membres peuvent être des OBNL à condition que les avantages privés soient accessoires à l'objectif principal de fournir un avantage au public ?

### *Excédents financiers*

- 2.8 La deuxième grande caractéristique "excédents directs au profit du public" comprend l'exemple d'un excédent financier généré par la réception de dons destinés à soutenir des programmes sur plusieurs exercices financiers. Un membre du GAT a fait remarquer qu'il s'agissait en fait d'un excédent "temporaire" et qu'il était différent des autres exemples de revenus provenant de ventes et d'actifs financiers générant des rendements.
- 2.9 Le Secrétariat partage ce point de vue et a apporté les modifications proposées aux caractéristiques générales de G1.4, sous réserve de l'accord des autres membres du TAG.

**Question 2 :** Les membres du GCT sont-ils satisfaits de la modification proposée à l'un des exemples de la façon dont un OSBL pourrait générer un excédent financier ?

### *Pas un gouvernement ou un secteur public qui doit préparer un rapport financier à usage général selon les normes d'information financière du secteur public.*

- 2.10 La troisième caractéristique générale vise à préciser que, pour la plupart des administrations publiques et des entités du secteur public, les besoins des utilisateurs de leurs rapports financiers à usage général en matière de responsabilité et de prise de décision seront probablement mieux satisfaits si ces rapports sont établis selon les normes comptables du secteur public. En effet, les entités du secteur public ont des caractéristiques différentes de celles des OBNL, et l'INPAG ne fournit pas d'indications sur les transactions et les événements économiques qui ne concernent que le secteur public.
- 2.11 Cette caractéristique stipulait que les entités ayant les caractéristiques des entités du secteur public ne devraient pas être décrites comme des OBNL. Cela a été remis en question par les membres du TAG, qui ont noté qu'une telle déclaration était trop large et pourrait être interprétée comme dépassant les objectifs de l'INPAG. Le Secrétariat est d'accord avec ces points de vue et a supprimé cette déclaration.

**Question 3 :** Les membres du TAG sont-ils d'accord avec la suppression de l'énoncé selon lequel les entités présentant les caractéristiques du secteur public ne devraient pas être décrites comme des OBNL ?

### *Indicateurs*

- 2.12 Des indicateurs ont été élaborés pour aider les entités à déterminer si elles entrent dans le champ d'application de l'INPAG. Les indicateurs sont destinés à

aider à la prise de décision lorsqu'il n'est pas évident qu'une entité présente pleinement les caractéristiques générales d'un OBNL.

- 2.13 Un membre du TAG a demandé si la relation entre les indicateurs individuels et les caractéristiques pouvait être expliquée pour aider les entités à déterminer quels facteurs sont pertinents.
- 2.14 Les indicateurs individuels ne correspondent pas toujours directement aux grandes caractéristiques individuelles, mais peuvent plutôt être considérés comme s'appliquant à l'ensemble de celles-ci. Par exemple, "l'absence d'individus ayant des droits sur les retours financiers des excédents" peut être utilisée pour aider à juger si les excédents financiers sont destinés au bénéfice du public et si un OSBL fournit plus que des avantages privés accessoires.
- 2.15 Bien qu'il n'y ait pas toujours de lien direct avec les caractéristiques générales individuelles, le Secrétariat a mis à jour la description des indicateurs dans les sections AG1.3 à AG1.6 afin de fournir un contexte supplémentaire sur la façon dont ils peuvent aider à déterminer si les caractéristiques générales ont été satisfaites.

**Question 4 :** Les membres du TAG soutiennent-ils l'inclusion du texte supplémentaire dans les sections AG1.3 à AG1.6 pour expliquer le lien entre les indicateurs individuels et les caractéristiques générales ?

- 2.16 Un autre membre du TAG s'est demandé si les dotations devaient être incluses comme exemple à côté des "autres actifs détenus et utilisés au profit du public". L'intention de cet indicateur était de souligner la détention et l'utilisation d'actifs physiques par les OBNL. Le secrétariat estime qu'il pourrait être utile d'inclure dans cet indicateur des actifs financiers tels que les dotations, étant donné qu'ils sont importants pour de nombreux OBNL et qu'ils sont en fin de compte détenus pour apporter un bénéfice au public. Ainsi, les actifs inclus dans l'indicateur AG1.6 ont été élargis pour inclure les actifs financiers.

**Question 5 :** Les membres du GAT sont-ils favorables à l'élargissement du quatrième indicateur pour inclure les actifs financiers tels que les dotations ?

### 3. Responsabilité publique

- 3.1 La norme comptable *IFRS pour les PME* est destinée à être utilisée uniquement par les entités qui n'ont pas d'obligation publique de rendre des comptes. La section 1 *Organismes sans but lucratif* conserve une partie du texte sur l'obligation de rendre des comptes de la norme comptable *IFRS pour les PME* afin d'expliquer le concept d'obligation de rendre des comptes et l'utilisation de

l'INPAG par les entités qui ont une obligation de rendre des comptes. Certains membres du TAG ont remis en question la mesure dans laquelle l'obligation de rendre des comptes est pertinente pour les OSBL et a été adaptée au contexte des OSBL.

- 3.2 Bien que l'on ne s'attende pas à ce que cela soit fréquent, il est possible, compte tenu des différentes structures juridiques et réglementaires en place dans le monde, qu'une entité considérée par une juridiction comme répondant à la description d'un NPO puisse également répondre à la définition de l'obligation de rendre des comptes dans les IFRS (c'est-à-dire avoir négocié des actions ou des dettes ou détenir des actifs à titre fiduciaire). Le texte sur l'obligation de rendre compte au public a donc été conservé dans la section 1 - *Organismes sans but lucratif*. Le texte indique que si les entités qui ont une responsabilité publique peuvent trouver l'INPAG utile, il est peu probable qu'il réponde aux besoins de leurs utilisateurs.
- 3.3 Une version antérieure du texte indiquait que les entités ayant une responsabilité publique ne devaient pas utiliser INPAG, mais cette interdiction a été supprimée à la demande des membres du TAG. Cette interdiction a été supprimée à la demande des membres du TAG, afin de refléter le fait que le projet IFR4NPO n'a aucune autorité sur les juridictions ou les entités qui pourraient souhaiter appliquer l'INPAG. Au lieu de cela, une entité ayant une responsabilité publique est tenue de fournir une explication sur la raison pour laquelle l'utilisation de l'INPAG répond aux besoins des utilisateurs dans le cadre des informations à fournir requises par G3.4-G3.8. Cependant, le paragraphe G1.9 précise que les besoins des OBNL ayant une obligation publique de rendre des comptes ne seront probablement pas entièrement satisfaits par INPAG. Le feedback d'un membre du TAG indique cependant qu'il y a encore un certain malaise à ce qu'une entité ayant une responsabilité publique utilise INPAG. C'est pourquoi le Secrétariat demande aux membres du TAG de confirmer qu'ils soutiennent l'approche adoptée.

**Question 6 :** Étant donné que les juridictions individuelles détermineront quelles entités appliquent l'INPAG, les membres du TAG soutiennent-ils toujours :

- (i) l'inclusion d'un texte sur la responsabilité publique ;
- (ii) un texte qui indique que l'INPAG est peu susceptible de répondre aux besoins des utilisateurs des GPF des entités ayant une

- 3.4 Un membre du TAG a fait remarquer que le texte des paragraphes G1.6 à G1.8 était très axé sur les entreprises à but lucratif et s'est demandé si des exemples ou un contexte pouvaient être inclus pour montrer quand un OBNL pourrait avoir une responsabilité publique.

- 3.5 La responsabilité publique est avant tout un concept du secteur privé. Elle repose sur le fait qu'une entité possède des instruments de dette ou de capitaux propres négociés sur un marché public ou qu'elle détient des actifs à titre fiduciaire dans le cadre de son activité principale. Il est difficile d'adapter cette définition au contexte des OBNL, tout exemple étant susceptible d'être spécifique à une entité ou une juridiction individuelle. Compte tenu de cette difficulté, le Secrétariat mettra à jour la Base des conclusions afin de clarifier davantage son point de vue sur les situations dans lesquelles, théoriquement, un NPO pourrait avoir une responsabilité publique.

**Question 7 :** Les membres du GAT sont-ils satisfaits de la mise à jour de la base des conclusions afin de clarifier davantage les situations dans lesquelles, en théorie, un OBNL pourrait avoir une responsabilité publique ?

#### 4. Déclaration de l'ASBL, y compris la consolidation

##### *Groupes mixtes*

- 4.1 La section 2 *Concepts et principes généraux* explique que les rapports financiers établis conformément aux INPAG fournissent des informations considérées du point de vue de l'entité comptable dans son ensemble, et non du point de vue d'un groupe particulier d'utilisateurs de l'OSBL. La section 9 *États financiers consolidés et individuels* donne des indications pour déterminer quelles entités (qu'il s'agisse d'OBNL ou d'autres entités) doivent être considérées comme faisant partie d'un groupe d'OBNL, et comment elles doivent être présentées.
- 4.2 Un membre du TAG a demandé s'il était nécessaire d'élaborer des orientations lorsqu'un groupe comprend des OBNL et des non-OBNL et que le statut de l'entité mère n'est pas clair. Une préoccupation particulière était de savoir à quel niveau les indicateurs et les critères devraient être appliqués pour déterminer que le groupe est un NPO auquel INPAG pourrait être appliqué.
- 4.3 Le Secrétariat a tendance à penser que les indicateurs et les critères devraient idéalement être appliqués au niveau de l'entité mère. Cependant, il reconnaît qu'il peut y avoir des circonstances où cela est difficile, par exemple lorsque l'OSBL mère existe principalement comme un ensemble d'autres OSBL ou activités. Le Secrétariat souhaite connaître l'avis du TAG pour savoir si cela est susceptible d'être trivial et, dans la négative, s'il convient d'élaborer des orientations.

**Question 8 :** Les membres du TAG considèrent-ils qu'il s'agit d'une question sur laquelle des orientations seraient utiles ?

##### *Coût ou effort excessif*

- 4.4 Un membre du TAG a indiqué qu'il ne voyait pas clairement pourquoi, à la section G9.8, la prise en compte des coûts ou des efforts excessifs serait nécessaire ou appropriée pour déterminer si une entité contrôlée doit être exclue de la consolidation. En effet, si des informations plus pertinentes sont fournies en excluant une entité de la consolidation, la prise en compte des coûts et des efforts n'est pas nécessaire.
- 4.5 Ils ont également indiqué qu'ils ne soutiendraient pas l'idée de permettre à un investisseur OBNL d'exclure une entité de la consolidation sur la seule base de coûts ou d'efforts excessifs, notant que l'IFRS pour les PME ne prévoit pas une telle exemption.
- 4.6 Le Secrétariat note que les questions relatives aux coûts et aux efforts (par rapport aux avantages tirés de l'information consolidée) ont été soulevées lors de la discussion générale sur l'opportunité d'une consolidation, quelle qu'elle soit. Les points de vue du TAG sur l'opportunité des considérations de coûts et d'efforts excessifs et sur leur pertinence pour déterminer si une entité peut être exclue de la consolidation seraient les bienvenus.

**Question 9 :** Les membres du TAG sont-ils d'accord pour dire que la prise en compte des "coûts ou efforts excessifs" est pertinente pour déterminer si une entité contrôlée doit être exclue de la consolidation ?

#### *Entités exclues de la consolidation*

- 4.7 Un membre du TAG s'est demandé si les informations fournies selon le paragraphe G9.8 lorsque les entités ne sont pas consolidées étaient suffisantes, et en particulier s'il serait approprié de fournir des informations plus substantielles qui permettraient aux utilisateurs des états financiers de procéder à la consolidation s'ils le souhaitent. Étant donné que la justification de la non-consolidation est susceptible de reposer sur la pertinence de l'information, cela pourrait être improbable.
- 4.8 Le Secrétariat est d'avis que les informations à fournir devraient principalement porter sur le fait de l'exclusion, la raison de l'exclusion et la relation de l'entité exclue des états financiers consolidés. En outre, le paragraphe G9.24 exige que la valeur comptable de toute entité non consolidée soit indiquée.

**Question 10 :** Les membres du TAG sont-ils satisfaits des divulgations supplémentaires proposées ?

#### *Contrôle*

- 4.9 Un membre du TAG se demande si les entités dont le financement est dominé par un seul fournisseur seraient contrôlées AG9.6), étant donné que l'entité bénéficiaire peut toujours choisir de ne pas accepter/recevoir les fonds.
- 4.10 Le Secrétariat est d'avis que lorsqu'un OBNL subventionnaire est le seul fournisseur de fonds ou un fournisseur de fonds très important, il peut y avoir une relation de contrôle. Si la non-acceptation est toujours possible en théorie, il peut y avoir en pratique une dépendance qui rend ce choix intenable.

**Question 11 :** Les membres du TAG conviennent-ils qu'il peut y avoir contrôle lorsqu'un OBNL subventionnaire est le seul fournisseur de fonds ou un fournisseur de fonds très important ?

### *Autres points*

- 4.11 Un membre du TAG a noté que lors de la discussion sur les indicateurs de pouvoir, la référence dans le paragraphe G9.4D aux "budgets de service ou d'investissement" pourrait être raccourcie sans perte de sens pour devenir simplement "budgets". Le Secrétariat considère que, bien que techniquement superflues, ces références fournissent un contexte utile qui peut rendre les orientations de l'INPAG plus lisibles.
- 4.12 Un membre du TAG a demandé si l'explication de la section G9.11, selon laquelle une entité mère peut comprendre "un ensemble complet d'activités", pouvait être incluse dans la définition d'une entité comptable. Bien que cela ait été discuté dans les documents précédents sur l'entité comptable, l'inclusion d'"ensembles complets d'activités" peut être particulièrement pertinente au niveau du groupe. Pour cette raison, le Secrétariat suggère qu'il est utile de fournir cette description complète.

## 5. Matériel à examiner

- 5.1 L'exposé-sondage a été mis à jour pour refléter l'approche proposée à l'égard des commentaires du GAT sur ces questions et d'autres questions moins importantes et demandes d'édition. Une version complète de l'ED est fournie comme ressource séparée pour la réunion. Les points abordés dans ce document concernent principalement la section 1 *Organisations sans but lucratif* et la section 9 *États financiers consolidés et individuels*. Le suivi des modifications indique les modifications apportées.

Septembre 2022